



PICARDIE NATURE

Monsieur Patrick LEBRUN  
Monsieur Ghislain de MONTGOLFIER  
Présidents du Comité Interprofessionnel  
du Vin de Champagne  
5 rue Henri Martin  
51200 EPERNAY

Amiens, le 18 août 2009

Dossier suivi par Yves MAQUINGHEN  
Chargé de mission environnement  
yves.maquinghen@picardie-nature.org  
Téléphone : 03 62 72 22 52

**Objet : préservation du coteau calcaire de Chartèves**

Messieurs les Présidents,

Nous avons l'honneur d'attirer particulièrement votre attention sur la situation suivante.

Le coteau de Pseautier, situé sur la commune de Chartèves, constitue actuellement la plus précieuse pelouse calcicole de la vallée de la Marne et représente, de plus, le dernier coteau calcaire naturel de la Marne en région Picardie. Sa valeur patrimoniale est reconnue de tous. Or, comme vous le savez, cet espace, classé en A.O.C., devrait être prochainement profondément transformé par une mise en culture viticole.

Depuis 1995, des actions engagées à l'initiative de l'association Chartèves environnement ont retardé cette mise en culture du coteau. Sans nier les efforts entrepris par les parties prenantes et qui ont abouti à la création de la première réserve naturelle volontaire en zone AOC, notre association ne peut rester inactive devant le risque d'atteinte à la biodiversité inhérent à la procédure de remembrement en cours.

Même si le périmètre de l'actuelle réserve naturelle a été déterminé pour protéger la zone de plus grand intérêt floristique, certaines stations d'espèces rares et légalement protégées s'y situent en dehors. Par ailleurs le Conservatoire Botanique National a exprimé, il y a quelques mois, des doutes quant au maintien de la biodiversité au regard des limites de cette réserve naturelle et de l'activité de viticulture.

Le Conseil Scientifique Régional pour le Patrimoine Naturel a également rendu, le 22 juin 2006, un avis défavorable sur le périmètre de la réserve naturelle soulignant que celle-ci ne permettait pas une protection effective et intégrale des espèces légalement protégées.

Ces pelouses calcicoles, foyers de biodiversités vivement défendus dans le cadre du Grenelle de l'environnement, participent à la notoriété du paysage des régions de Champagne et sont un atout incontestable dans le projet de classement mondial de l'UNESCO des paysages viticoles de Champagne. Il serait alors inacceptable de porter atteinte à cette richesse biologique au profit d'une production intensive de vin de Champagne.

Nous pensons qu'une amélioration du projet initial est non seulement possible mais également fortement souhaitable compte tenu du niveau de valeur patrimoniale qu'a atteint aujourd'hui cet espace naturel. Et nous serons prêts à contribuer à la promotion d'une viticulture ayant su respecter les plus beaux fleurons du patrimoine naturel régional.



Association régional de la protection de la Nature et de l'Environnement,  
membre de France Nature Environnement, agréée par les ministères de l'Écologie et de l'Éducation Nationale  
PICARDIE NATURE BP 50835 - F80008 Amiens cedex 1 - Tél. (0) 362 72 22 50  
Email: contact@picardie-nature.org - Site Internet : www.picardie-nature.org  
Association loi 1901 déclarée en préfecture le 04 mars 1970 - Siège social: 14 place Vogel Amiens - Siret: 331 785 120 00019 - APE: 9104Z  
Imprimé sur papier recyclé

A contrario, si cela s'avérait malheureusement nécessaire, nous n'hésiterions pas avec l'appui d'autres associations régionales et nationales, à citer la responsabilité de l'A.O.C. Champagne dans la destruction du patrimoine naturel. D'autant que le contexte, avec une baisse des ventes A.O.C. de 23% depuis le début de l'année, rend difficilement compréhensible l'extension du vignoble sur les sites d'intérêts écologiques majeurs.

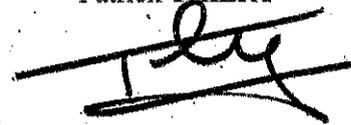
Votre structure est certainement la seule, aujourd'hui, à pouvoir décider de concilier la préservation durable des caractéristiques écologiques du site et une mise en culture partielle de celui-ci.

Votre position est déterminante. Aussi avons-nous l'honneur de vous demander si le CIVC est disposé :

- à augmenter de façon significative et pertinente la surface de coteau en réserve naturelle ;
- à adopter des méthodes culturales proches ou répondant aux critères de l'agriculture biologique ;
- à engager avec notre association et les différentes structures régionales intéressées (institutions, associations ...) une réflexion visant à définir des engagements de la profession à ce que l'extension de l'AOC épargne les zones naturelles les plus riches en privilégiant les implantations de nouvelles vignes dans les secteurs et parcelles de moindre sensibilité écologique.

Restant confiant dans l'intérêt que vous portez à la préservation du patrimoine naturel de la vallée de la Marne et à l'image respectueuse de l'environnement des producteurs de vins de Champagne, nous vous prions de croire, Messieurs les Présidents, à l'assurance de nos respectueuses salutations

Le Président  
Patrick THIERY



Copie pour information à : M. BORLOO Ministre de l'Ecologie, M. le Président du Conseil National de Protection de la Nature, M. Letourneux Président de l'UICN France, M. BAYLE Préfet de l'Aisne, M. PIGNOL Directeur de la DREAL Picardie, M. GEWERC Président du conseil Régional de Picardie, M. DAUDIGNY Président du Conseil Général de l'Aisne, Mme Marie NIGON-GEIGER Maire de Chartèves, M. RAFLIN Président de Chartèves Environnement, M. le Directeur de l'environnement du groupe LVMH.